

Largentière, une nouvelle dynamique pour le bourg centre et le Val de Ligne



©Simon Bugnon- adt07

Largentière, Source : www.google.com

Commune : Largentière

1757 habitants

Communauté de Communes du Val de Ligne

Contexte : le poids d'un passé médiéval et industriel

Riche d'un exceptionnel patrimoine architectural et culturel, hérité de son histoire médiévale et de son passé industriel peu commun (mines argentifères), le bourg de Largentière a connu, suite à la disparition de l'exploitation minière dans les années 1980, une profonde mutation socio-économique : déclin démographique, perte de dynamisme économique, dégradation du patrimoine et de l'image de la commune. Au niveau de l'habitat, la commune connaît une vacance considérable, des poches d'habitats dégradés ou insalubres. Quant au territoire du Val de Ligne, qui offre un cadre de vie de grande qualité, il souffre d'une certaine faiblesse identitaire et d'une relative méconnaissance de ses richesses par le public. Il s'agit aujourd'hui d'impulser une nouvelle dynamique en s'appuyant sur les atouts du bourg-centre historique de Largentière et sur la situation du Val de Ligne au cœur de l'Ardèche du sud.

C'est ainsi que fin novembre 2014, la communauté de communes du Val de Ligne et la commune de Largentière ont appris qu'elles comptaient parmi les lauréats de l'*appel à manifestation d'intérêt (AMI) « centres-bourgs »*, un seul en Ardèche et quatre en Rhône-Alpes. Le projet de revitalisation du centre-bourg de Largentière est donc le fruit d'une réflexion commune aux deux collectivités de mettre en œuvre une politique spécifique. Il s'agit d'étudier les solutions possibles (préparation du projet : planification, études, concertation...) puis de les mettre en place (opérations ou actions concrètes) et enfin d'en mesurer les résultats (suivi et évaluation). L'entrée dans le dispositif national « centre-bourg » ouvre la possibilité aux deux collectivités de bénéficier **d'aides de l'Etat**, pour mener des actions partagées et dédiées à la redynamisation du bourg. En décembre 2014, une convention avec le **FNADT** (*Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire*) a ainsi été signée, pour financer à hauteur de 80% sur 3 ans les actions d'ingénierie nécessaires à l'élaboration et à l'animation du projet. Une **convention expérimentale « centres-bourgs » (valant OPAH)** doit être signée en 2016 pour une durée de 6 ans avec les partenaires financiers, dont l'**ANAH** (*Agence Nationale de l'Habitat*), pour cofinancer les actions d'amélioration des logements et de renouvellement urbain.

Le projet doit donc articuler **deux échelles d'actions** (le territoire intercommunal, périmètre élargi du « projet de développement » et le centre-bourg de Largentière, périmètre renforcé du « projet de revitalisation », très complémentaires, en les alliant, dans le but de favoriser une action plus cohérente et aux effets plus durables. Le Val de Ligne, qui a été à l'initiative du projet, demeure le chef de file de son ingénierie. C'est donc la communauté de communes qui assure la coordination du projet.

OPAH

Entre 2000 et 2002
Intégrant des opérations
d'incitation à la rénovation
de façade

AMI centres-bourgs

Convention **FNADT**
Future convention
CENTRE-BOURG
(valant OPAH)
Future AVAP

Conventions sur le centre ancien

Le projet de revitalisation du centre-bourg de Largentière

Le projet relève d'une approche globale, en agissant sur 3 grands leviers, le tout étant soutenu par une politique de communication et de marketing territorial, contribuant à revaloriser l'image du territoire et à renforcer son identité.

Pour le Val de Ligne, ce projet est l'occasion de tracer les contours d'un projet de territoire et de renforcer la cohérence de ses politiques et actions.

Problématique

La commune ne disposant que de peu d'espaces appropriés à la construction neuve pour rééquilibrer sa population, son avenir repose sur **la reconquête du centre ancien**.

Plusieurs problématiques peuvent être mises en avant :

- La rénovation du bâti demeure difficile à mettre en œuvre, le coût des travaux pouvant se révéler décourageant pour les propriétaires privés,
- Les aménités actuelles du centre-ville qui ne sont pas suffisantes pour inciter à l'investissement. Aujourd'hui de nombreux services publics ont fermé comme le tribunal, la DDT ou la trésorerie.
- Les flux de circulation, du fait de l'architecture médiévale, sont très contraints à l'intérieur du bourg centre, créant des difficultés d'accessibilité aux habitations et aux commerces. L'amélioration quantitative et qualitative de l'offre en stationnement et l'organisation des déplacements sont donc des objectifs importants.
- La richesse patrimoniale du bourg qui représente un atout implique aussi des contraintes fortes, à la fois fonctionnelles et esthétiques, pour tout projet de rénovation urbaine, appelant ainsi des efforts conséquents en termes d'investissement et d'ingénierie architecturale et urbaine. Les ilots qui sont les moins habitables sont parfois ceux qui présentent le plus d'intérêt patrimonial.

Les grands axes d'intervention

Une approche globale est nécessaire en agissant sur 3 grands axes contribuant à revaloriser l'image du territoire et à renforcer son identité :

- La rénovation urbaine et l'amélioration du cadre de vie : amélioration de l'habitat, rénovation énergétique et requalification d'espaces publics,
- La redynamisation du tissu économique, culturel et touristique : soutien et accompagnement des initiatives locales et renforcement ou repositionnement de services publics,
- La préservation et la mise en valeur du patrimoine local : mise en place d'une AVAP, de circuits d'interprétation du patrimoine pour la valorisation touristique et culturelle d'éléments emblématiques du patrimoine puis démarche de labellisation envisagée.



Rue commerciale vivante sur le centre ancien



Habitations vacantes sur le centre ancien de Largentière



Objectifs de projet

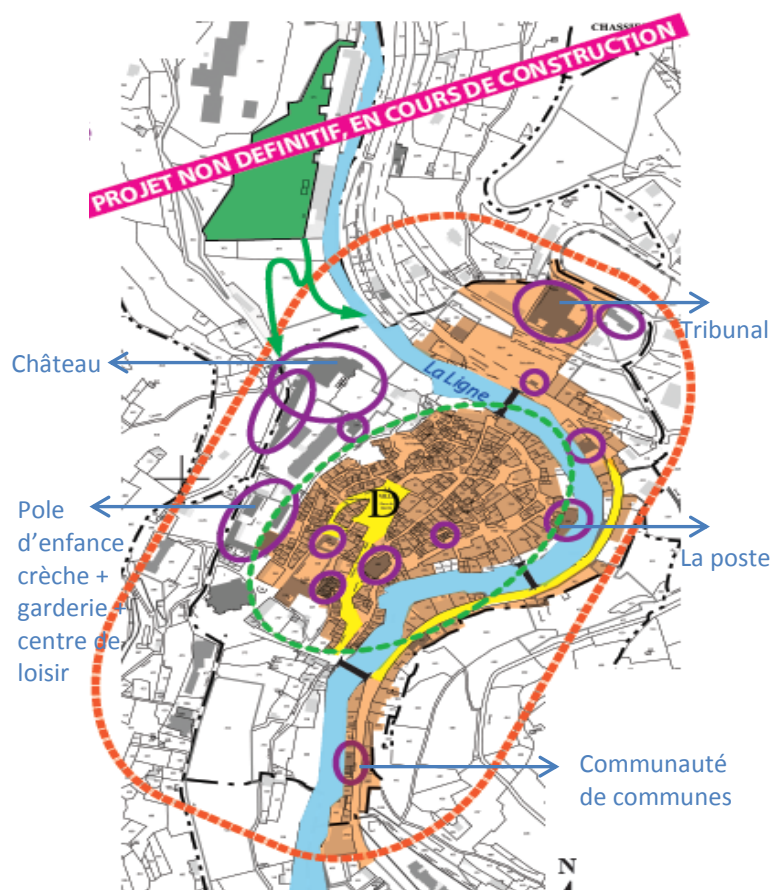
- Rendre le centre-bourg le plus accueillant possible et valoriser au mieux ses richesses patrimoniales, qu'elles soient bâties ou immatérielles,
- Renverser la tendance en inspirant une nouvelle dynamique, qui pourra se concrétiser à travers des initiatives privées comme publiques. La qualité du cadre de vie est au cœur de cette politique.

Etapes

- Novembre 2014 : sélection de Largentière parmi les 54 bourgs lauréats par l'État
- Décembre 2014 : signature de la convention d'ingénierie FNADT
- Février 2015 : recrutement de la coordinatrice-chef de projet
- Mars et avril 2015 : premières instances de pilotage et de concertation institutionnelle
- -Juillet 2015 : lancement des premières études thématiques qui doivent aider à finaliser le projet au niveau opérationnel
- Septembre/octobre 2015 : enquête auprès des propriétaires privés pour l'amélioration de l'habitat et auprès des communes du Val de Ligne pour les besoins de services
- Automne 2015 : étude de programmation et recherche du meilleur site pour l'implantation du pôle Enfance/jeunesse
- Novembre et décembre 2015 : relance de l'AVAP de Largentière et première réunion de sa commission locale
- Janvier et février 2016 : amélioration de l'information et lancement des premières actions de concertation publique:
 - sur le projet de requalification des traversées du bourg,
 - pour le renforcement de la centralité commerciale du bourg,
 - pour une réflexion sur le bâti public utilisé par les associations.
- D'ici l'automne 2016 : signature de la convention « centre-bourg » avec l'ANAH et les autres partenaires, équivalant à la feuille de route du projet pour les 6 années suivantes.

Renforcer la centralité et l'attractivité du centre-bourg de Largentière, à travers :

-  Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU).
-  Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).
-  Réaffectation du bâti public vacant : services & activités à créer ou à repositionner. Comme la création de pôle enfance jeunesse
-  Stratégie de Revitalisation commerciale.
-  Requalification des traversées du bourg (pluvial et trottoirs).
-  Espaces publics : stationnement paysager et liaisons piétonnes.



Projet sur le centre ancien de Largentière, source : la CC du Val de Ligne

Etat d'avancement :

- Actions de concertation menées au premier trimestre 2016.
- Quatre études finalisées ou en phase de finalisation :
 - Etude sur l'habitat « OPAH RU »
 - Etude sur le bâti public du centre-bourg
 - Etude sur la requalification de la traversée du bourg
 - Etude « projet de pôle – commerce et artisanat » (urbanisme commercial)
- Une étude en suspens :
 - Etude de l'AVAP
- Le programme d'intervention de l'OPAH vient d'être élaboré.
- Convention « centre-bourg » (valant OPAH) avec l'Etat- en cours de rédaction

Difficultés :

- La nécessité de trouver des financements complémentaires pour l'ensemble du projet au-delà du financement AMI.
- L'expérimentation de la coopération de travail sur deux échelles; la commune et l'EPCI.
- L'incertitude au niveau du nouveau schéma de coopération départementale de l'intercommunalité.

La présente fiche d'opération a été réalisée dans le cadre d'une étude intitulée « Construire et/ou rénover, reconquérir les quartiers existants en Drôme et Ardèche ». Cette étude est téléchargeable dans son intégralité sur le site internet de la mission d'observation de l'Adil 26 (<http://adilobs.dromenet.org>).

Date de réalisation de la fiche : juin 2016

Photo et dessins : Adil 26, Communauté de Communes du Val de Ligne, droits réservés

